

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a pour politique de laisser flotter le dollar canadien, et il flotte. Le gouverneur n'est intervenu que pour veiller à ce que les fluctuations se fassent normalement.

M. Gillies: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Vancouver Quadra a la parole.

L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE D'UN ORGANISME DE SURVEILLANCE

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je voudrais le questionner au sujet d'un projet de loi de 40 pages daté du 12 janvier 1978 que j'ai actuellement en main et que l'on a rédigé au nom du ministre des Finances. Ce bill aurait de graves implications. Ce projet de loi créerait un organisme de surveillance de l'inflation et prévoirait la publication de renseignements financiers et autres.

J'ai remis au ministre une copie de ce bill hier, au comité, même s'il n'était pas tout à fait prêt à l'accepter. Le ministre a-t-il lu ce brouillon, comme je le lui ai demandé, et a-t-il trouvé qui en a autorisé la rédaction et la distribution partout au pays?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai vu ce texte pour la première fois hier. Je n'en ai jamais autorisé la rédaction. On l'a distribué à certaines personnes, mais on ne l'a jamais présenté comme un projet de loi approuvé par le ministre des Finances. Il a été question d'établir un organisme de surveillance depuis trois ans.

Un grand nombre de propositions ont été présentées à la dernière réunion des premiers ministres. Il a été convenu que nous devrions demander au Conseil économique du Canada de surveiller les prix et les salaires après la période de contrôles. Nous n'avons pas encore reçu de réponse à ce sujet. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas approuvé le bill mentionné par le député, nous ne l'approuverons pas et il ne sera pas déposé.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA RÉDACTION ET LA DIFFUSION DU BILL RELATIF À UN ORGANISME DE SURVEILLANCE DE L'INFLATION

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Justice, auquel je souhaite bon retour de Vancouver, où il est allé faire le travail du ministre du Revenu national. Le bill dont j'ai parlé porte le nom de D. Maurais, fonctionnaire à la section législative du ministère de la Justice. J'aimerais que le ministre de la Justice me dise qui, dans son cabinet, a donné

Questions orales

ordre à D. Maurais de rédiger ce bill et qui en a autorisé la publication d'un bout à l'autre du pays?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, comme je ne connais pas le fonctionnaire, il va donc falloir que je sache d'abord de qui il s'agit, pour pouvoir ensuite apprendre de qui il a reçu ses ordres.

* * *

LES FINANCES

LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN—L'INFORMATION DU MINISTRE AU SUJET DES INTERVENTIONS DE LA BANQUE DU CANADA

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le ministre des Finances non pas sur le crédit du pays, mais sur sa propre crédibilité. Il est certain qu'il a induit la Chambre en erreur lundi et mardi, et nous tenons à savoir s'il l'a fait intentionnellement ou pas. Il est indéniable que la Banque du Canada a cherché, au cours de l'après-midi de lundi et de mardi, à arrêter l'hémorragie financière nationale au moyen des dépenses massives destinées à soutenir notre dollar. Est-ce que ces interventions du gouverneur de la Banque du Canada et de la Banque elle-même se sont faites à l'insu du ministre et sans son autorisation, ou ne serait-ce pas plutôt le contraire?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député devrait réfléchir un peu plus au sens des mots qu'il emploie. Il y a eu transfert d'argent, et non dépense. Il y a eu échange de dollars canadiens et américains, et non pas dépense. Le député cherche à créer l'impression qu'il y a eu dépense. Comme je l'ai déclaré à plusieurs reprises, le gouverneur de la Banque du Canada intervient au besoin pour régulariser les cours. La politique n'a pas changé; elle est toujours la même.

J'expliquais en français tantôt que nous désirions emprunter parce que, comme tout le monde le sait, en cette époque de l'année les emprunts des établissements canadiens à l'étranger ne suffisent pas à dissiper les ennuis que nous éprouvons actuellement du côté de la balance des paiements. Voilà pourquoi nous avons décidé d'emprunter à l'étranger. Cela n'a rien à voir avec la fixation du cours du dollar canadien.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit à la Chambre que les interventions de la Banque étaient ordinaires et normales. Il y a eu transfert de 65 millions lundi, et de plus de 200 millions hier après-midi. Les transferts de ce genre ne sont ni normaux ni ordinaires. Il est certain que le ministre a induit la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: La question est de savoir s'il l'a fait intentionnellement ou pas. Le ministre avait-il eu connaissance de ces transferts extraordinaires de lundi et de mardi quand il a parlé à la Chambre? Était-il au courant, oui ou non, lorsqu'il a parlé à la Chambre de ces transferts extraordinaires?